



## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

### ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

#### - Séance du 17 décembre 2020 -

Etaient présents :

M. BAILLON, M. CASENAVE, Mme DURRANS, Mme ONG VAN CUNG, M. LE BOURDONNEC, Mme MELLAC, M. PICHON, Mme SION-JENKIS, M. ARCELIN, Mme RAHOU, Mme AUDEBERT, M. BARROS, Mme BERNUS, M. DAGNEAU, M. RICHARD.

Etaient représentés :

Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. KATUSZEWSKI, M. LABARBE, Mme ROUMANOS, M. FEYTOUT, Mme LEBRAUD, Mme FRAISE, Mme LUIJTEN.

Etaient invités :

Mme LE COZ THOUVAIS, Mme DUPUY, Mme LESPEL, Mme MIRAS, M. VALAT.

Mme Mellac ouvre la séance à 9h00 et remercie les membres de leur présence. Elle signale que la prochaine CFVU sera organisée le 21 janvier.

<b>Nombre de membre présents</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de membres représentés</b>	<b>8</b>

### **I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020**

En l'absence de remarques, Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➡ **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2020.**

## II/ ÉVALUATION DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

Mme Lespes présente la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement pédagogique au titre de la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants de L1 (Loi ORE du 8 mars 2018).

Cette réforme engagée depuis la rentrée universitaire 2018-2019 est financée par le MESRI. Les financements obtenus font l'objet d'un suivi spécifique tout au long de l'année et d'un bilan annuel dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion (DSG) avec le rectorat (places supplémentaires, accompagnement pédagogique, dispositifs « oui, si »).

Les objectifs ministériels de cette réforme sont :

- Favoriser l'obtention de la première année,
- Favoriser l'intégration dans le milieu universitaire,
- Réduire le décrochage universitaire.

### Caractérisation des dispositifs d'accompagnement 2020/2021 :

Les financements obtenus au titre des dispositifs « oui, si » permettent de proposer des actions variées aux étudiants de L1 :

- Déploiement de dispositifs d'accompagnement pédagogique et dispositifs transversaux liés à la pédagogie ;
- 24 équipes pédagogiques proposent un ou des dispositifs d'accompagnement aux étudiants en L1 en ayant besoin ;
- 2 modes d'identification : mise en place de tests de positionnement/devoirs-types ou « oui, si » ;
- Mise en place de tutorat généralisé à destination des L1 et L2 ;
- Soutien disciplinaire ;
- Accompagnement spécifique et encadrement (entretiens personnalisés, tutorat, permanences, etc.)
- Dispositifs d'intégration sociale et académique (activités sportives théâtre, etc.) ;
- Acquisition des méthodes et outils du métier de l'étudiant et du travail universitaire.

L'établissement finance également des dispositifs de coordination (encadrement tuteur, etc.).

### Suivi et évaluation des dispositifs d'accompagnement pédagogiques :

- Identification des effectifs inscrits dans un dispositif,
- Élaboration d'indicateurs : caractéristiques des étudiants, présence et taux de réussite aux examens, etc.,
- Réalisation de l'enquête d'évaluation des dispositifs à destination des étudiants,
- Production d'un bilan qualitatif des actions réalisées par les directeurs des études,
- Réalisation du bilan annuel des crédits utilisés : bilan financier + bilan de la mise en œuvre.

### **Bilan 2019-20 des parcours adaptés**

#### Caractéristiques des dispositifs

- **2 des 3 UFRs** ont mis en œuvre un parcours adapté,
- **10** de nos **14 mentions** offrent un dispositif d'accompagnement,
- **66%** des heures proposées aux étudiants sont orientées vers du **soutien disciplinaire**,
- **31% des L1** inscrits dans un parcours de formation concerné bénéficient d'un accompagnement.

#### Profils des étudiants

- **1 317** étudiants identifiés
- **64 %** sont issus de l'UFR Langues et civilisation

- **Sur-représentation de femmes, de boursier·ère·s et de néobachelier·ère·s**
- **Sous-représentation** d'étudiants détenteurs d'un bac général

	Etudiant·e·s inscrit·e·s dans un parcours adapté	Ensemble des étudiant·e·s de L1*
Part de femmes	70 %	66 %
Part de boursier·ère·s	48 %	45 %
Part de néo-bachelier·ère·s	59 %	53 %
Part des bac généraux	70 %	74 %

\***Périmètre** : 30 parcours de formations concernés par un parcours adapté

### Présence, réussite et suivi N+1

	Ensemble des L1 concernées 2019-20	Ensemble des parcours adaptés 2019-20	Ensemble des L1 concernées 2018-19	Ensemble des parcours adaptés 2018-19
Taux de présence aux examens	53%	54%	50%	57%
Taux de réussite sur les inscrit·e·s	46%	45%	40%	42%
Taux de réussite sur les présent·e·s	87%	84%	80%	79%
Taux de passage L2	42%	41%	37%	44%
Taux de départ de l'UBM	42%	40%	42%	35%

**Source** : Apogée - nb d'inscriptions en L1, hors CPGE et FAD. **Champ** : Ensemble des formations proposant un parcours adapté.

**Note de lecture** : 54% des étudiants inscrits dans un parcours adapté se sont présentés aux examens.

### Résultats de l'enquête

- Taux de retour : 42,1% (S1) et 21,4% (S2),
- Les actions sont jugées utiles à 84% par les étudiants,
- Les actions sont satisfaisantes pour 87% des étudiants



Mme Durrans demande des précisions sur le dispositif de tuteurs encadrants en L1 et L2 et regrette le manque d'informations sur ce dispositif.

M. Dagneau répond que ce dispositif s'applique dans les départements des trois UFR. Le nombre de tuteurs a été réparti en fonction des effectifs de L1 et L2 : 38 en UFR Langues, 35 en UFR Humanités et 10 en UFR STC.

La lettre de cadrage du dispositif a été transmise aux directeurs d'UFR le 9 octobre dernier et le recrutement devait s'effectuer au sein des UFR sur proposition des départements.

Il signale un retour positif de la mise en application du dispositif en UFR STC.

Mme Mellac évoque un problème de circulation de l'information notamment concernant les éléments d'ordre pédagogique.

M. Dagneau regrette que tous les départements ne se soient pas emparés de ce dispositif et signale un nombre important de demandes d'accompagnement de la part d'étudiants via le SOS Aide numérique.

Mme Mellac indique qu'un document méthodologique pour permettre la mise en œuvre de ces dispositifs dans le cadre de la nouvelle offre de formation est disponible sur l'ENTP.

### **III/ ÉVALUATION DES FORMATIONS**

Mme Dupuy présente l'évaluation des formations pour l'année universitaire 2019/2020 menée au printemps 2020.

Cette évaluation mise en place depuis 2012-2013 inscrit l'UBM dans une démarche d'amélioration continue de la formation et du cadre de travail des étudiants, dans le respect de la loi ESR (Enseignement Supérieur et Recherche) du 22 juillet 2013, du cadre national des formations et des arrêtés licence et master.

Elle répond par ailleurs aux engagements pris dans le contrat d'établissement 2016-2021.

Cette évaluation doit permettre un vrai dialogue, notamment lors des conseils de perfectionnement qui réunissent étudiants, enseignants et professionnels, afin de s'approprier cet outil de pilotage des formations.

La charte de l'évaluation des formations a été validée par la CFVU du 20/02/2020.

#### **Méthodologie :**

L'enquête a lieu de fin février à mi-mai auprès des étudiants de Licence, Master, DUT, LP et DU Préparation CAPES via un questionnaire en ligne, informations et relances par email.

Le questionnaire est paramétré par type de diplôme et/ou par type d'apprenant (apprentissage, formation tout au long de la vie...).

Il porte sur la formation reçue dans son ensemble et aborde des questions d'ordre pédagogique, mais aussi de vie étudiante :

- Inscription
- Travail personnel – Assiduité – Motivation
- Formation – Pédagogie – Evaluation
- Conditions de travail – Ressources
- Professionnalisation

Le DAEU, les cours du soir en langues, la formation doctorale, le DAEFLE font l'objet de questionnaires spécifiques. À terme, il est prévu d'étendre le dispositif d'évaluation à l'ensemble de l'offre de formations et donc d'interroger également les diplômes d'université et les préparations à l'agrégation.

Les données recueillies sont traitées de façon totalement anonyme par la CAP, en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données.

Les responsables de formation ont accès à la synthèse statistique de leur formation et aux commentaires détaillés associés.

En fonction de leur niveau de responsabilité, un accès à des synthèses statistiques a également été communiqué aux responsables de départements, de mention et de composante.

Taux de retour :

Sur les 14 415 étudiants enquêtés en 2019-20 en licence, master, licence professionnelle, DUT et DU préparation CAPES, **3 559** ont répondu, soit un taux de retour de **25%** (contre 21% en 2018-19, 22% en 2017-18, 26% en 2016-17).

Type de diplôme	Enquêtés	Répondants	Taux de retour
Licence	9 556	2 439	26%
L1	5 041	1 162	23%
L2	2 436	713	29%
L3	2 079	564	27%
Master	2 947	692	23%
M1	1 425	382	27%
M2	1 522	310	20%
Licence pro.	244	59	24%
DUT	757	176	23%
DUT1	359	87	24%
DUT2	398	89	22%
DU prépa. CAPES	154	17	11%
<b>TOTAL</b>	<b>13 658</b>	<b>3 383</b>	<b>25%</b>

Les femmes ont plus répondu que les hommes, avec un taux de retour de 29% contre 17%.

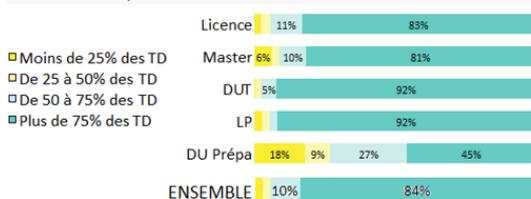
Les titulaires d'un bac général ont un taux de retour plus élevé : 26% contre 19% pour les titulaires d'un bac professionnel ou technologique et 23% pour ceux qui ont une équivalence.

Le taux de retour varie selon le type de diplôme et le niveau d'inscription. C'est en L2 qu'il est le plus élevé, avec 29% de répondants et en DU Préparation CAPES qu'il est le plus faible (11%).

Les variations sont fortes d'une mention à l'autre en master. Ainsi, le taux de retour est particulièrement faible pour les mentions Journalisme (8%), Cinéma et audiovisuel (11%) et MEEF 2nd degré (13%). À l'inverse, il est élevé dans les mentions Patrimoine et musées (55%), Archéologie, sciences pour l'archéologie (49%) et LEA (45%).

## Travail personnel – Assiduité – Motivation

### Durant l'année, vous avez assisté à...



Attention : ces réponses ne sont pas représentatives de l'ensemble des inscrits. Etant donnée la date de l'enquête, les étudiants ayant abandonné en cours d'année ne font pas partie des répondants.

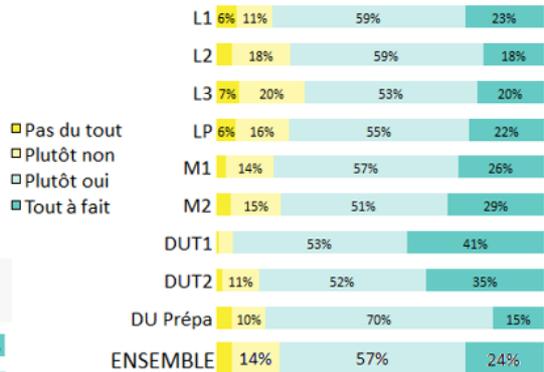
### et à...



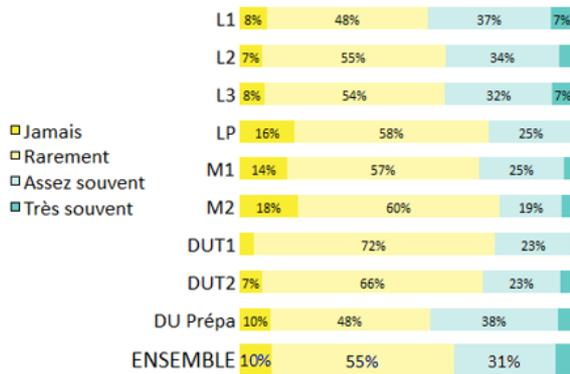
En moyenne, 84% des répondants ont assisté à plus de 75% des TD ; 66% ont assisté à plus de 75% des CM.

En moyenne, la part d'étudiants ayant l'impression d'avoir progressé au cours de l'année (plutôt ou tout à fait) est de 81%.

### Avez-vous l'impression d'avoir progressé au cours de cette année ?



### Avez-vous rencontré des difficultés dans l'acquisition des connaissances et compétences ?



Seulement 10% des répondants n'ont rencontré aucune difficulté dans l'acquisition des connaissances et compétences. Cette proportion passe à 18% en M2. Elle est seulement de 3% en DUT1.

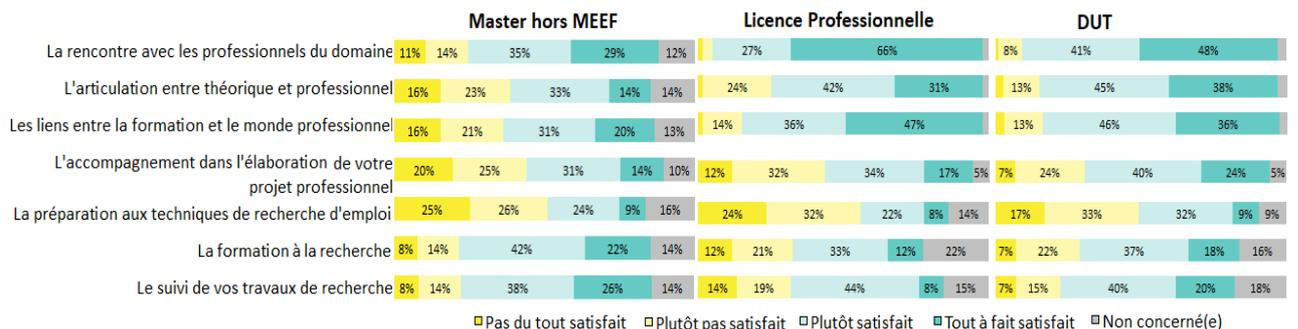
53% des répondants de Master MEEF ont rencontré assez souvent ou très souvent des difficultés.

Parmi ceux qui ont rencontré des difficultés, les étudiants de Master MEEF se distinguent en citant le plus fréquemment le rythme de la formation à 46%.

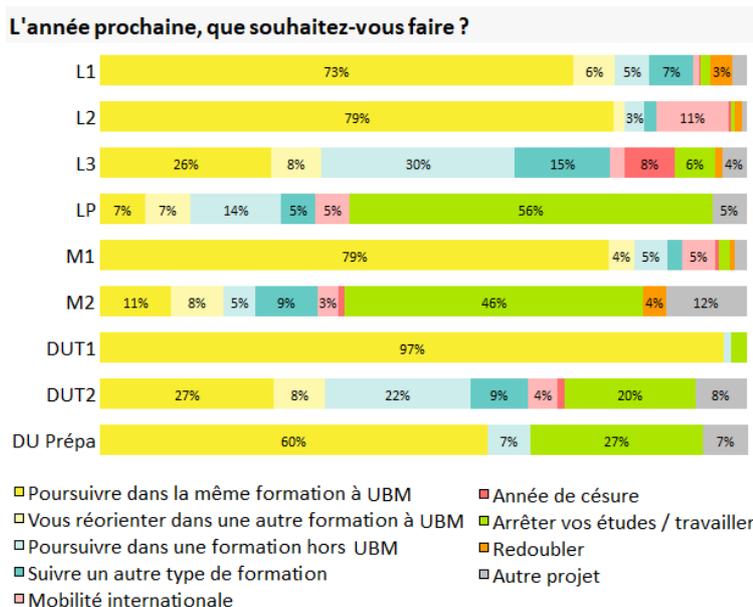
Pour les autres, la difficulté citée le plus fréquemment est le manque de connaissance de base dans certaines matières : cela concerne près de 1 répondant sur 2 parmi ceux qui ont rencontré des difficultés, soit 41% de l'ensemble des répondants à l'enquête.

## Professionnalisation

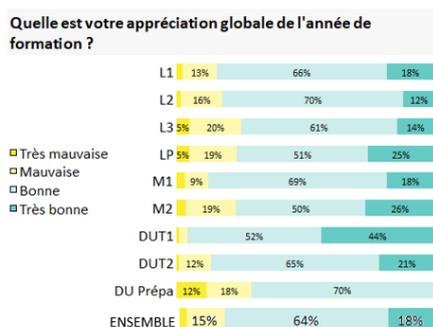
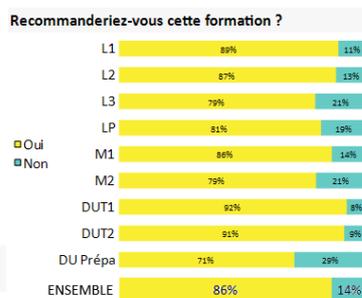
Indiquez votre niveau d'appréciation sur chacun des thèmes suivants :



## En résumé



En moyenne, 86% des étudiants recommanderaient leur formation.



82% des répondants ont un avis bon ou très bon sur leur année de formation. C'est en DUT1 que les étudiants sont les plus satisfaits, avec 96% d'avis bons ou très bons.

M. Le Bourdonnec s'interroge sur la diffusion de ce document à la communauté.

Mme Dupuy répond que l'appréciation globale est consultable sur le site de l'université. En interne, la diffusion est déjà assez forte puisque chaque responsable de formation bénéficie d'un accès à la synthèse statistique de sa formation, aux commentaires détaillés associés, ainsi qu'à des synthèses statistiques d'ensemble, par type de diplôme et par niveau, pour contextualiser les résultats par formation. En fonction de leur niveau de responsabilité, un accès à des synthèses statistiques a également été communiqué aux responsables de départements, de mention et de composante.

Mme Mellac regrette que l'information sur la disponibilité des données sur le site internet soit souvent méconnue et sous utilisée.

Mme Dupuy signale que la nouvelle charte de l'évaluation des formations votée par la CFVU en février dernier donne la possibilité aux enseignants de la formation de demander la consultation des résultats au responsable de la formation.

M. Baillon aimerait des éléments de comparaison avec d'autres universités. Il trouve ces éléments très intéressants et utiles mais ils restent à relativiser compte tenu du nombre de répondants. Il évoque le problème de décontextualisation des chiffres et souhaite une réflexion d'ensemble sur les tendances apportées par cette enquête.

Il trouve le chiffre de 30% des étudiants de L3 souhaitant poursuivre leur cursus dans une autre université très sain et qu'il montre la grande professionnalisation des masters en France.

Mme Mellac pense que ce chiffre montre notre capacité à produire des licenciés de qualité. Elle indique que certains établissements de petite taille ont assujettis la délivrance du diplôme à la réponse à cette évaluation.

Mme Dupuy dit que les effectifs par formation sont faibles ce qui rend la représentation difficile. Les responsables de formation sont plus souvent intéressés par les commentaires que les réponses statistiques globales de cette enquête.

Mme Ong Van Cung pense que les données sur le départ des étudiants doivent toutefois nous faire réfléchir sur l'attractivité de nos masters et aimerait connaître le pourcentage d'étudiants issus d'autres universités au sein de nos masters.

Mme Dupuy répond que les données sur l'origine des étudiants sont exploitables depuis Apogée. Il peut être envisagé d'adapter le questionnaire pour répondre notamment à la thématique de l'attractivité des masters.

Mme Bernus demande s'il est possible à partir de ces données d'estimer le taux de décrochage des étudiants notamment dans le contexte de crise sanitaire vécu pendant l'année universitaire 2019-2020.

Mme Dupuy signale que l'enquête a été envoyée fin février pour les masters et mi-mars pour les autres diplômes. Le questionnaire n'ayant pas été adapté pour répondre à cette question, il est difficile d'évaluer la prise en compte de cette situation.

Mme Mellac précise que des questions additionnelles sur la crise sanitaire et le décrochage ont été ajoutées au questionnaire 2020/2021 afin de permettre d'apprécier les conditions de travail des étudiants pendant cette période.

Une enquête sur les parcours adaptés sera également produite.

M. Barros demande à faire plus de publicité lors de la mise en ligne de ce questionnaire et souhaite une diffusion plus large via d'autres modes d'information.

Mme Dupuy répond que des actualités sont également faites sur le site étudiant et sur les réseaux sociaux.

Mme Mellac propose également sa diffusion sur l'application UBMontagne.

#### **IV/ CRÉATION DE LA DIRECTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (DIVEC) ET DU SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIONS CULTURELLES (SUAC)**

M. Dagneau présente le projet de réorganisation des services de la vie universitaire au travers de la création de la Direction Vie étudiante et de Campus (DiVEC) et du service universitaire des actions culturelle (SUAC).

La concertation a débuté dès juin 2020 :

- La première phase a permis d'identifier les activités, les difficultés, les points forts et les besoins ;

- La deuxième phase (à partir du 7 juillet) a été une phase de discussions autour du projet afin d'échanger avec les services concernés ;
- La troisième phase (le 2 octobre) a ouvert le lancement des travaux.

L'objectif de ce projet est la création :

- D'un Service Universitaire des Actions Culturelles (SUAC). Il s'agit de créer un service culturel au sens du décret du 13 septembre 2018 pour :
  - Développer une offre culturelle dans le but de faciliter l'accès à la culture pour les étudiants et les personnels ;
  - Renforcer et développer des partenariats ;
  - Assurer le suivi des projets étudiants ou des services dans le cadre des appels à projets ;
  - Donner une plus grande visibilité à notre offre culturelle et à nos initiatives à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement ;
  - Créer un conseil de la culture.
- D'une Direction de la vie d'Établissement et de Campus (DiVEC) visant à créer une structure qui regroupe les services de la vie universitaire pour :
  - Améliorer la vie sur le campus pour les étudiants et les personnels ;
  - Créer une dynamique et mener des projets transversaux, communs à tous les services de la vie d'établissement et de campus ;
  - Coordonner l'utilisation des fonds CVEC ;
  - Renforcer l'accompagnement social des étudiants et des personnels ;
  - Développer les partenariats et les relations avec les acteurs du territoire ;
  - Accompagner les associations étudiantes et renforcer leur visibilité.

La DiVEC regroupera les missions :

- Handicap,
- Santé et lutte contre les discriminations,
- Accueil social, vie étudiante et de vie associative

Mme Mellac rappelle que la création de la DiVEC a été votée par la CFVU au mois de juillet 2020.

Mme Miras s'interroge sur le lien entre le service social des personnels de la DiVEC et celui de DRH.

M. Dagneau répond qu'il n'est pas envisagé que l'action sociale des personnels rejoigne la DiVEC pour des raisons de confidentialité des dossiers.

Mme Sion-Jenkis remercie M. Dagneau de ce projet qui répond à une réelle volonté d'efficacité pour nos étudiants. Elle regrette toutefois que le CT ne soit consulté qu'après la prise de décision et le vote du recrutement d'un directeur par le CA de l'établissement.

Mme Le Coz Thouvais prévient que le recrutement a été demandé lors de la campagne d'emploi et accepté par le CA. La volonté de co-construire ce projet avec les acteurs et la mise en place de dispositifs d'accompagnement au changement ont pris du temps et bouleversé le calendrier. Elle signale que le recrutement n'aura pas lieu tant que le CT ne se sera pas prononcé.

## **V/ MODALITÉS DE CONTROLE DE CONNAISSANCES 2<sup>ème</sup> SEMESTRE : MASTERS HISTOIRE**

Mme Mellac signale une modification de modalités de connaissances pour les quatre parcours du master mention Histoire :

- parcours Développement, innovation et environnement du XVI<sup>ème</sup> siècle au XXI<sup>ème</sup> siècle
- parcours Géopolitique et relations internationales du XVI<sup>ème</sup> siècle au XXI<sup>ème</sup> siècle

- parcours Pouvoirs et espaces politiques du XVIème siècle au XXIème siècle
- parcours société et cultures urbaines du XVIème siècle au XXIème siècle

Cette modification est liée à une erreur concernant la neutralisation de l'UE ouverture lors du vote des MCC. La neutralisation envisagée ne concerne que l'ECUE Séminaire d'ouverture. Elle rappelle que le ministère autorise, en raison du contexte sanitaire, une modification des MCC de l'année 2020-2021 jusqu'au 31 décembre 2020.

Contrairement à l'annonce faite par Mme Barthez en réunion des VP CVFU, à ce jour aucun document réglementaire ne permet la modification des MCC au-delà de la fin du premier semestre.

Elle propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	22
Abstention	1

➡ **La CFVU approuve la modification des modalités de contrôle de connaissances du 2<sup>ème</sup> semestre des masters de la mention Histoire.**

## VI/ CONVENTIONS DE FORMATION

M. Valat présente le renouvellement des conventions de partenariat passées entre l'UBM et les lycées Montaigne, Camille Jullian et Louis Barthou.

Le partenariat établi entre le lycée et l'université porte sur les actions suivantes :

- Mise en place d'une commission pédagogique mixte de validation des études,
- Reconnaissance du parcours de l'étudiant de CPGE ou CPES

Les élèves inscrits dans une classe préparatoire aux grandes écoles d'un lycée public sont obligatoirement inscrits dans une formation proposée par l'un des EPCSCP ayant conclu une convention avec ce lycée, selon des modalités précisées par décret. Cette inscription emporte paiement des droits d'inscription prévus à l'article L. 719-4.

Mme Mellac propose de passer au vote du renouvellement de la convention de partenariat entre l'UBM et le lycée Montaigne de Bordeaux (CPGE).

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➡ **La CFVU approuve le renouvellement de la convention de partenariat relative aux classes préparatoires entre l'UBM et le lycée Montaigne de Bordeaux (CPGE).**

Mme Mellac propose de passer au vote du renouvellement de la convention de partenariat entre l'UBM et le lycée Camille Jullian (CGPE et CPES).

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

**➡ La CFVU approuve le renouvellement de la convention de partenariat relative aux classes préparatoires entre l'UBM et le lycée Camille Jullian (CPGE et CPES).**

Mme Mellac propose de passer au vote du renouvellement de la convention de partenariat entre l'UBM et le lycée Louis Barthou (CPGE).

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

**➡ La CFVU approuve le renouvellement de la convention de partenariat relative aux classes préparatoires entre l'UBM et le lycée Louis Barthou (CPGE).**

M. Valat présente le renouvellement de la convention de partenariat entre l'UBM et l'Institut basque Etxepare pour la mise en œuvre du programme « Chaire Jean Haritschelhar ».

La présente convention a pour objet de fixer les modalités et conditions de la collaboration sur les items suivants:

- Soutien des Études Basques au niveau des programmes de master comme de doctorat de l'Université Bordeaux Montaigne;
- Mise en place d'actions scientifiques permettant leur promotion et leur diffusion (organisation de conférences, colloques, symposium etc.).

Dans ce dessein, "la chaire Jean Haritschelhar" sera instituée à l'Université Bordeaux Montaigne et, chaque année, elle proposera des activités scientifiques et culturelles en relation avec les Études basques dans les domaines disciplinaires suivants : langue basque, littérature, linguistique, philologie, linguistique appliquée et tout autre sujet d'étude lié aux Sciences humaines. La session 2020-2021 sera consacrée à l'histoire du Pays basque.

Dans les séminaires et les activités organisés en relation avec la Chaire, le partenariat avec des universités et des centres de recherche attachés au domaine basque sera recherché (IKER, EHU/UPV, Université de Deusto, Université publique de Navarre...).

De même, l'Institut Basque Etxepare prend les engagements suivants : communiquer sur la chaire au moyen des supports d'informations correspondants et diffuser dans les médias les informations relatives aux manifestations culturelles et scientifiques qui lui sont attachées.

De son côté, l'Université Bordeaux Montaigne mettra à la disposition des organisateurs les salles où se dérouleront les activités programmées et donnera à ces événements le maximum de retentissement.

M. Casenave signale que Jean Haritschelhar est un ancien enseignant d'espagnol et d'études basques de l'Université Bordeaux Montaigne.

L'objectif est de créer des projets de recherche avec des départements de notre université en offrant une plus grande interaction et de nouveaux réseaux autour des sciences humaines dans le domaine transfrontalier avec les universités du nord de l'Espagne.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➡ **La CFVU approuve la convention de partenariat entre l'UBM et l'Institut basque Etxepare relative à la mise en œuvre du programme « Chaire Jean Haritschellar ».**

## VII/ MÉTHODOLOGIE DE RELECTURE DES AUTO-ÉVALUATION DE 2ÈME CYCLE

Mme Mellac présente une proposition de méthodologie de relecture des auto-évaluation de 2<sup>ème</sup> cycle.

L'objectif de cette relecture est de préparer l'approbation des dossiers d'auto-évaluation par la CFVU avant leur transmission à l'HCERES.

Étant donné le nombre de dossiers (32) et l'importance pour les formations de ce document d'auto-évaluation, il est proposé aux membres enseignants de la CFVU de participer à leur relecture. Cette relecture qui ne porte pas sur la qualité intrinsèque du dossier doit permettre de détecter les éventuelles erreurs de forme, d'apprécier la facilité de lecture ainsi que la complétude et l'adaptation des différents contenus avec les attendus du référentiel HCERES.

A l'issue de cette lecture, les porteurs de mention recevront un court rapport établi selon le modèle joint leur indiquant éventuellement ce qui semble manquer et ce qui pourrait être amélioré ou précisé.

Les relectures étant concentrées sur des éléments factuels, ne sont pas anonymes au sein de la CFVU mais le nom du relecteur ne sera pas communiqué au responsable de la mention concernée.

Mise à disposition des dossiers par mention	18 décembre 2020
Retour des dossiers relus par mail	11 janvier 2021
Correction par les porteurs de mention	Du 11 au 20 janvier 2021
Homogénéisation formelle des dossiers	Du 20 au 31 janvier 2021
Présentation devant les conseils d'UFR	Avant le 10 février 2021
<b>Présentation en CFVU</b>	<b>25 février 2021</b>

Une proposition de relecteurs au sein des membres enseignants de la CFVU est faite. Cette proposition est constituée en veillant à ne pas proposer de relecteur issu de la même UFR que la mention concernée.

M. Le Bourdonnec demande si une grille de relecture sera fournie.

Mme Mellac projette le rapport de relecture.

Le relecteur devra évaluer d'une part la complétude et la pertinence des propos, l'adaptation aux attendus du référentiel, d'autre part la facilité de lecture et l'intelligibilité du texte. Chacune des rubriques devra comporter une appréciation circonstanciée de 10 lignes maximum (« Observations/Recommandations ») si la ou les cases « Partielle » « Non » et/ou « Difficile » sont cochées.

M. Baillon pense que dans le contexte actuel de contestation contre la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) et de la prise de position contre l'auto-évaluation HCERES, il est très important de communiquer auprès des responsables de mention sur la finalité de ce rapport et la portée des commentaires.

Il signale la forte attente des collègues sur une position globale d'établissement sur ces questions.

Mme Mellac pense qu'une motion individuelle peut être présentée par les membres de la CFVU. Elle rappelle que l'équipe présidentielle a déjà une position très marquée sur l'auto-évaluation. Sa transmission nous permettant de nous engager dans la nouvelle accréditation en nous appuyant sur un travail critique des formations.

Mme Ong Van Cung évoque des tensions internes en philosophie et la colère des collègues contre la LPR. Elle ne peut accepter ce travail qu'avec un positionnement politique clair de la part de l'établissement.

Mme Mellac signale que le département de philosophie a présenté une motion.

M. Baillon se déclare partagé sur la position à tenir compte tenu de la motion votée par la CP/CNU qui invite les collègues à ne pas prendre part aux travaux d'évaluation menés par l'HCERES.

M. Le Bourdonnec pense que les positions individuelles sont importantes mais que seule la position de l'établissement peut faire avancer les choses.

Mme Mellac répond qu'il est important de séparer le dispositif d'auto-évaluation HCERES de la Loi de Programmation de la Recherche. Elle craint que l'absence d'auto-évaluation nous fasse sortir de la vague d'accréditation alors même que notre université a fortement besoin de revoir son offre de formation actuelle.

Elle propose d'ajouter dans le préambule du rapport de relecture la mention suivante :

*« Dans le contexte de contestation contre la Loi de Programmation de la Recherche, les membres de la CFVU qui ont accepté de réaliser ce travail de relecture, tiennent à préciser que leur participation ne signifie pas qu'ils adhèrent au principe de remontée de l'autoévaluation vers l'HCERES. »*

Les dossiers sont mis à disposition sur le BV de la CFVU. L'indication « motion » signifie que le dossier ne sera pas fourni et qu'il n'y a donc pas de relecture.

Les membres non présents lors de la CFVU seront informés par mail des dossiers à relire. Ceux ne souhaitant pas participer à cette relecture seront invités à se signaler le plus rapidement possible par mail afin de répartir les dossiers entre les membres n'en ayant qu'un à relire.

## **VIII/ APPEL A PROJET RÉGION 2021**

Mme Le Coz Thouvais rappelle que les appels à projet région répondent à une politique volontariste de la région en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante.

Le schéma régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : vise à répondre aux enjeux de lutte contre les inégalités territoriales en développant l'accès à l'enseignement supérieur.

Il comporte deux volets :

- Volet enseignement supérieur : améliorer les conditions de réussite des étudiants en s'adaptant à leurs besoins
- Volet vie étudiante : favoriser les conditions de la réussite en s'adaptant aux besoins des étudiants en vue de faciliter leur insertion professionnelle future.

### **Les objectifs :**

Volet enseignement supérieur :

- Les actions en faveur de l'entrepreneuriat étudiant
- La continuité des parcours
- L'innovation pédagogique
- Le lien avec le monde socio-économique

Volet vie étudiante :

- L'amélioration de l'accompagnement des étudiants
- La proposition d'une offre de services innovants confortant la qualité de la vie étudiante
- La construction d'une dynamique de campus

## Calendrier AAP 2021 :

<b>Ouverture de l'appel à projets</b> ⇒ Téléchargement des dossiers de candidature, modalités sur <a href="https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/">https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/</a>	30 octobre 2020
<b>Présentation de la nouvelle campagne des AAP par le Conseil régional</b>	2 novembre 2020
<b>Temps d'échanges avec le Conseil régional</b> Réponse aux questions des porteurs de projet	9 novembre 2020
<b>Retour des fiches d'intention complétées</b> ✉ <a href="mailto:aapregionfve@u-bordeaux-montaigne.fr">aapregionfve@u-bordeaux-montaigne.fr</a>	16 novembre 2020
<b>Envoi des fiches d'intention aux services de l'Université pour instruction des dossiers</b>	16 novembre 2020
<b>Comité de pré-sélection des intentions d'AAP et envoi des réponses aux porteurs</b>	20 novembre 2020
<b>Montage des dossiers AAP en lien avec les services centraux</b>	Du 20 novembre au 15 décembre 2020
<b>Retour des dossiers AAP complets par les porteurs de projet</b>	15 décembre 2020
<b>Validation par les instances</b>	Du 16 décembre 2020 au 11 janvier 2021
<b>Dépôt des projets à la région par l'établissement</b> ⇒ Via l'application Mes démarches en Nouvelle Aquitaine (complétée par les porteurs de projets)	Du 16 décembre 2020 au 13 janvier 2021
<b>Date limite d'envoi des notifications de cofinancement (à l'exception des allocations doctorales)</b> Après la clôture des dépôts (mi-janvier), à adresser uniquement par mail à : ✉ <a href="mailto:AAP-ESR-complement@nouvelle-aquitaine.fr">AAP-ESR-complement@nouvelle-aquitaine.fr</a>	De 14 janvier à mi-mars 2021
<b>Décision du conseil régional</b>	Début juillet 2021 (vote en commission permanente)
<b>Notifications aux porteurs de projet par le Conseil régional</b>	Été 2021
<b>Envoi des réponses aux porteurs de projet par la VP CFVU et le VP Etudiant</b>	Été 2021
<b>Envoi par le Conseil régional des conventions à signer</b>	Rentrée 2021
<b>Retour à la région pour signature</b>	4 <sup>ème</sup> trimestre 2021
<b>Retour des conventions signées par la Région</b> Envoi de 50% des subventions accordées à l'établissement	Au plus tard au mois de décembre 2021

Sur les quatre fiches d'intentions déposées, trois projets n'ont pas été sélectionnés :

### 1. Virtualisation du poste de travail

**Objectif** : permettre aux étudiants d'accéder à leur environnement informatique institutionnel préconfiguré comme s'ils étaient physiquement sur le campus

**Réponse du comité** : le budget n'est pas en adéquation avec les capacités de financement de l'établissement

### 2. PREUD Nouvelle Aquitaine : Programme pour un Réseau d'Enseignement Universitaire à Distance en Nouvelle Aquitaine

**Objectif** : créer un réseau d'espaces d'enseignement universitaire à distance

**Réponse du comité** : Le projet nécessite la mise en place d'une cellule d'accompagnement pour l'expression des besoins. A l'issue du travail réalisé, un nouvel arbitrage sera fait (en cours).

### 3. NEO-(R)URBA

**Objectif** : mettre en place, tester, déployer et pérenniser un enseignement pratique, hors les murs, de Master 1 et 2 en urbanisme, répondant aux nouveaux enjeux de la transition écologique et climatique

**Réponse du comité** : Les projets qui ne bénéficient qu'à une seule formation ne sont pas éligibles aux subventions de la région.

Les financements semblent par ailleurs être demandés pour soutenir une action récurrente et se situant de ce point de vue aussi en dehors des champs de la subvention.

Le seul projet sélectionné par le comité est intitulé **APRÈS : Apprendre en ligne Pour Réussir dans l'Enseignement Supérieur** – Volet enseignement supérieur dont le porteur de projet est S. Rouissi.

**Objectif** : prévenir le décrochage des étudiants

-> Se doter d'outils capables d'analyser les différents comportements des étudiants sur notre plateforme d'apprentissage en ligne (LMS Moodle, nommé e-campus) et sur les sites dédiés aux services rendus aux étudiants (site web ETU)

- > Mieux appréhender les situations individuelles qui sont difficilement identifiables sans outils numériques adéquats (particulièrement sensible en contexte de crise sanitaire)
- > Mettre en place des systèmes d'alerte dès le début de la formation afin de prévenir le décrochage notamment par des actions de type tutorat proactif.

#### Budget prévisionnel :

	Budget Prévisionnel	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Subvention Région	68 000 €	68 000 €	
Financement Etablissement	17 000 €	17 000 €	
<b>Total</b>	<b>85 000 €</b>	<b>85 000 €</b>	

Mme Mellac signale qu'en raison du calendrier cette année les volets ont été dissociés, l'objectif étant d'obtenir un calendrier commun l'année prochaine. Elle regrette que le calendrier fortement accéléré par la région ait laissé peu de temps aux porteurs de projet pour se positionner. Elle rappelle que la commission de présélection s'est positionnée en fonction de la faisabilité financière et technique du projet et non la pertinence de celui-ci.

Mme Rahou souhaite porter à la connaissance des membres de la CFVU la remarque faite par M. Feytout sur cet appel projet :

*« Si l'objectif d'accompagner les étudiants est louable et nécessaire, la phrase analyser les différents comportements des étudiants raisonne d'une connotation particulière dans l'atmosphère nationale actuelle. Le délégué à la protection des données est-il saisi du sujet ? Doit-on analyser des comportements pour garantir un suivi de la réussite étudiante ? Quelles sont les conditions et garde-fous applicables pour éviter une dérive potentielle ?*

*Enfin, vu l'engagement écoresponsable de notre établissement, je m'étonne de ne pas voir apparaître la notion de sobriété numérique, ni celle d'usage raisonné. Le coût du numérique n'est pas négligeable et la crise sanitaire qui justifie aujourd'hui le tout en ligne finira bien un jour. L'histoire montre que les solutions temporaires ont la fâcheuse habitude de se pérenniser et que le premier alinéa de la Loi informatique et libertés dit : l'informatique doit être au service de chaque citoyen, son développement doit s'opérer dans le cadre de la coopération internationale, elle ne doit pas porter atteinte à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques. L'informatique est un outil vers un objectif, pas une fin en soi. »*

Mme Mellac pense que le terme de comportement est maladroit et qu'il est important de s'assurer de l'utilisation des données collectées. Elle propose de transmettre la remarque faite par M. Feytout au porteur de projet.

Mme Bernus pense que l'accompagnement sur la question du décrochage est important mais ne comprend pas l'objectif de ce projet au-delà de la recherche de comportement et d'un fichage qui pourrait remettre en cause certaines libertés individuelles.

Mme Mellac répond que l'objectif est de repérer les étudiants qui ne sont pas actifs sur les plateformes d'apprentissage en ligne et d'entrer en contact avec eux pour évaluer les difficultés rencontrées et leurs proposer des dispositifs de soutien.

Mme Durrans trouve le budget du projet très élevé pour un simple travail de repérage. Elle demande des précisions sur la part de financement de la région dans ce dossier.

Elle aimerait également savoir où en est l'arbitrage des dossiers retenus au titre de la session 2020.

Mme Le Coz Thouvais répond que la répartition budgétaire entre la région et l'établissement de 50/50 sur l'investissement et de 80/20 sur le fonctionnement.

Elle signale que Mme Duquesne va assurer le suivi des projets 2020 dans les semaines à venir.

Mme Ong Van Cung pense que déposer ce projet et en obtenir le financement implique une pérennisation des dispositifs d'éducation innovants en numérique. Elle souhaite donc entendre la position de l'équipe présidentielle face à cette question alors même que les enseignants et les étudiants ont émis le souhait de pas pérenniser le système du distanciel.

Mme Mellac répond que l'objectif de l'équipe présidentielle est d'utiliser le numérique lorsque cela est nécessaire et que cela permet d'améliorer nos formations.

M. Baillon pense qu'il est difficile de parler du numérique seulement comme quelque chose de subi et qu'il est important de prendre en charge et former nos étudiants aux outils et savoir-faire numériques.

Mme Mellac pense qu'il serait intéressant que M. Rouissi vienne présenter son projet à la CFVU et retient l'idée de construire un plan du numérique au sein de la CFVU.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	21
Contre	1
Pour :	14
Abstention	6

**➡ La CFVU approuve le dossier « Apprendre en ligne Pour Réussir dans l'Enseignement Supérieur » (APRES) dans le cadre des appels à projet Région 2021.**

## **X/ QUESTIONS DIVERSES**

M. Le Bourdonnec évoque une demande de modification de maquette au sein de la licence Histoire.

Mme Mellac répond qu'un rendez-vous est prévu avec les responsables de cette licence.

M. Le Bourdonnec rapporte que selon M. Péraud, Directeur de l'UFR Humanités Sciences Po Bordeaux travaille sur un calendrier de reprise en présentiel de ses étudiants à partir du 25 janvier 2021.

Mme Mellac évoque une intervention de la ministre sur la programmation d'un retour progressif des étudiants en présentiel dans les universités.

Mme Bernus demande dans quelle instance se discutent les modalités de retour en présentiel si celui-ci est prévu.

Mme Mellac rappelle la mise en place d'une cellule de crise pour les décisions concernant le protocole sanitaire. Les questions d'ordre pédagogique sont étudiées au sein de la CDUFRI tous les 15 jours.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 12H30.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Lionel LARRE